



PROJET D'APPEL À RÉSUMÉS

CONFÉRENCE SUR LES POLITIQUES FONCIÈRES EN AFRIQUE DE 2025

Gouvernance foncière, justice et réparations pour les Africains et les descendants de la diaspora africaine

10-14 novembre 2025

Addis-Abeba, Éthiopie



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



A.25-00603 (F)

APPEL À RÉSUMÉS

La Conférence sur les politiques foncières en Afrique est organisée tous les deux ans par le Centre africain sur les politiques foncières, initiative conjointe de la Commission de l’Union africaine, de la Commission économique pour l’Afrique et de la Banque africaine de développement. Son objectif est de renforcer les capacités en lien avec les politiques foncières en Afrique, en améliorant l’accès aux connaissances et aux informations sur l’élaboration et la mise en œuvre de ces politiques. En particulier, la Conférence sur les politiques foncières se veut un cadre permettant de présenter des résultats de recherche et d’appeler l’attention d’un large éventail de parties prenantes sur les questions et l’état du développement, de l’application et du suivi des politiques foncières en Afrique. Elle offre également une occasion sans équivalent de présenter des pratiques émergentes et prometteuses et de constituer des réseaux. Parmi les participants à la Conférence figurent des chercheurs, des universitaires, des représentants des pouvoirs publics (dont des parlementaires et des spécialistes des questions judiciaires), des organisations de femmes et de jeunes, des autorités coutumières, des agriculteurs, de la société civile, du secteur privé et des partenaires de développement, ainsi que des spécialistes des questions foncières.

La Conférence sur les politiques foncières s'est tenue pour la première fois en novembre 2014, avec pour objet les questions foncières, les investissements et l'agriculture. Une deuxième édition de la Conférence s'est tenue en novembre 2017 autour des questions de la jeunesse, des ressources foncières et de l'emploi. Une troisième édition a eu lieu en 2019, consacrée aux moyens de gagner le combat contre la corruption dans le secteur foncier. La quatrième Conférence s'étant déroulée dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), du 2 au 4 novembre 2021, elle a adopté un format hybride, dont la composante physique a été organisée à Kigali, avec pour thème « *La gouvernance foncière pour la sauvegarde de l'art, de la culture et du patrimoine vers l'Afrique que nous voulons* ». Enfin, la cinquième édition s'est tenue du 21 au 24 novembre 2021 sur le thème « *Promouvoir une gouvernance foncière durable en Afrique pour une mise en œuvre accélérée de la Zone de libre-échange continentale africaine* », qui était en l'occurrence le thème de l'année pour l'Union africaine.

Thème de la Conférence de 2025

La sixième Conférence sur les politiques foncières en Afrique sera organisée du 10 au 14 novembre 2025 par le consortium tripartite composé de la Commission de l'Union africaine, de la Banque africaine de développement et de la Commission économique pour l'Afrique, sur un thème correspondant à celui choisi par l'Union africaine pour l'année 2025, à savoir « *Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine à travers les réparations* ». Ce thème donne aux citoyens africains et à la diaspora africaine une occasion de définir une position commune dans la quête de justice et de réparations pour les crimes et les atrocités à grande échelle perpétrés dans le passé contre les Africains et les personnes d'ascendance africaine, tels que l'esclavage, la colonisation, l'apartheid, le génocide et les pratiques néocoloniales.

Les terres, les ressources naturelles et les populations de toute l'Afrique sont, depuis des siècles, prises pour cible par d'autres nations désireuses de satisfaire leurs besoins en matières premières et en main-d'œuvre. Pendant la traite transatlantique des esclaves, des hommes et des femmes d'Afrique ont été capturés et vendus pour travailler, sans salaire et sans pitié, sur des plantations, des chantiers et des sites industriels aux États-Unis, dans les îles des

Caraïbes et en Grande-Bretagne. Ils ont contribué à l'enrichissement des propriétaires d'esclaves et les pays dans lesquels ils étaient réduits en servitude, en travaillant dans des conditions inhumaines et intolérables. Les esclaves africains n'avaient pas le droit de posséder de biens et ne tiraient aucun bénéfice des terres qu'ils cultivaient. Les politiques d'exclusion raciale et de discrimination en matière de propriété foncière et d'accès aux terres, mises en œuvre au moyen de pratiques post-esclavagistes telles que le métayage et les lois foncières ségrégationnistes, sont parmi les facteurs des graves inégalités socioéconomiques et de la pauvreté dont souffrent les personnes d'ascendance africaine.

Les violations subies par les Africains et les personnes d'ascendance africaine au temps de la traite ont également eu cours pendant la période coloniale, et se poursuivent aujourd'hui par le jeu de pratiques néocoloniales discriminatoires et injustes. La période coloniale a été marquée par l'aliénation des terres fertiles et productives et le pillage des ressources naturelles et du patrimoine africain. Les cultures africaines ont été diabolisées et détruites, car elles étaient perçues comme une menace pour les conceptions occidentales du monde. On a vu l'introduction de cultures commerciales destinées à satisfaire les intérêts européens, et l'imposition durable de valeurs qui sapent les systèmes de connaissances autochtones et mettent en péril la sécurité alimentaire.

Il importe d'aborder les problèmes de propriété et d'équité foncières en Afrique en examinant de manière critique les tendances coloniales et contemporaines afin de proposer des solutions viables et durables. C'est particulièrement le cas en raison de l'existence de cadres réglementaires qui sont souvent le fruit des politiques de l'époque coloniale et font obstacle à un accès équitable à la terre. Il est tout aussi important d'aborder la justice climatique dans le contexte des incidences de l'urgence climatique sur l'environnement. D'autres questions, telles que les systèmes agroalimentaires, l'urbanisation, l'habitat, le commerce et l'injustice économique, méritent d'être examinées sous le prisme de l'oppression rencontrée par l'Afrique aux mains d'autres nations. En réfléchissant à ces questions et en dégageant les possibilités offertes par les réformes foncières, l'enseignement et le capital humain, les avancées technologiques (dont l'intelligence artificielle), les systèmes de connaissances autochtones, la créativité, l'innovation et le commerce intra-africain, il est possible d'avancer des solutions de gouvernance foncière qui soient justes, équitables et inclusives pour l'Afrique et pour la diaspora.

Conformément au thème de l’Union africaine pour cette année, la Conférence de 2025 sur les politiques foncières en Afrique a pour thème : *Gouvernance foncière, justice et réparations pour les Africains et les descendants de la diaspora africaine.*

Au vu de ce qui précède, les experts souhaitant participer à la Conférence sont invités à répondre à l'appel à résumés pour les documents, les cours magistraux, les manifestations parallèles et les autres formes de contribution en personne ou en ligne à la Conférence. Les résumés pour les documents et les autres formes de contribution à la Conférence peuvent être soumis comme suit :

1. Résumés pour la Conférence sur la *Gouvernance foncière, la justice et les réparations pour les Africains et les descendants de la diaspora africaine*.
 2. Les résumés pour les documents, les cours magistraux, les manifestations parallèles et les autres formes de participation en personne ou en ligne à la Conférence doivent être soumis dans le cadre des catégories de manifestation et des sous-thèmes suivants :

Catégorie de manifestation pour les présentations scientifiques :

- i) Document de conférence (en personne ou en ligne)
 - ii) Pré-manifestation
 - iii) En personne/en ligne (cours magistral, entre autres)
 - iv) Manifestation parallèle
 - v) Affiche
 - vi) Stand/exposition

Sous-thèmes principaux (thèmes principaux) :

1. Meilleures pratiques émergentes pour l'élaboration de politiques foncières adaptées
 2. Institutions efficaces et transparentes pour la gouvernance et l'administration foncières
 3. Suivi des données et évaluation de la gouvernance foncière

Sous-thèmes de la Conférence :

- Régimes fonciers et équité
 - Justice climatique, résilience et systèmes écologiques
 - Colonialisme, terres et systèmes agroalimentaires
 - Terre, urbanisation, habitats et conflits
 - Gouvernance foncière, déplacements de population et droit international
 - Terre, commerce, colonialisme et injustice économique

Les résumés doivent intégrer l'une ou l'autre des considérations suivantes :

- i) Genre et jeunesse
 - ii) Impact climatique
 - iii) Lois et politiques foncières
 - iv) Investissements fonciers
 - v) Réparations
 - vi) Agriculture

Les résumés doivent comporter entre 700 et 1 000 mots, être rédigés en anglais ou en français et être soumis en ligne au format Microsoft Word avant le **10 juin 2025**. Les résumés de plus de 1 000 mots ne seront pas pris en considération. Veuillez soumettre votre résumé à l'adresse <https://www.conftool.com/clpa2025> et choisir le type de soumission parmi les options disponibles.

Informations complémentaires

Pourquoi devez-vous envisager de soumettre un résumé ?

La Conférence sur les politiques foncières en Afrique est la principale manifestation du continent sur les politiques foncières sur le continent. Elle offre aux intervenants les possibilités suivantes :

- i) Présenter des résultats de recherche sur les politiques et la gouvernance foncières, l'esclavage, le colonialisme, les inégalités, les pratiques néocoloniales, la crise climatique et les pratiques pour l'intégration panafricaine à l'attention d'experts, d'innovateurs et de praticiens d'Afrique et d'ailleurs ;
 - ii) Approfondir les connaissances et le renforcement des capacités sur les aspects centraux et les différentes dimensions de la gouvernance inclusive en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de politiques foncières contribuant à la justice, à l'égalité et à l'équité ;
 - iii) Constituer ou renforcer des réseaux sur les questions relatives la terre aux niveaux personnel et institutionnel ;
 - iv) Contribuer à la solidarité pour une meilleure gouvernance foncière en Afrique.

Comment les résumés retenus seront-ils choisis ?

Les organisateurs s'attendent à ce que la Conférence suscite un fort intérêt et à recevoir plus de résumés qu'ils ne peuvent en traiter. La sélection des résumés des communications, des affiches et des manifestations parallèles qui seront examinés à la Conférence sera donc effectuée par un comité scientifique nommé par le Centre africain sur les politiques foncières. Ce comité est composé d'experts africains très respectés en matière de politiques foncières et de patrimoine africain dans les différents domaines sous-thématisques de la Conférence.

La sélection des résumés se fera selon les modalités suivantes :

- i) Sélection initiale
 - ii) Le comité scientifique fera une première sélection des résumés à l'aune des critères suivants :
 - ✓ Qualité et clarté du contenu et de la présentation ;
 - ✓ Originalité, données factuelles et innovation ;
 - ✓ Conformité et pertinence par rapport aux domaines thématiques de la Conférence ;
 - ✓ Importance des résultats de recherche pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques foncières et pour la justice et les réparations ;
 - ✓ Préférence à accorder aux organisations, auteurs et intervenants africains ou basés en Afrique ;
 - ✓ Portée géographique.

La liste des résumés retenus et les invitations à soumettre des documents seront communiquées le **10 juillet 2025**. Les documents intégraux doivent être soumis pour inclusion au programme de la Conférence avant le **30 août 2025**. Toutes les correspondances se feront par courrier électronique.

Sélection finale

Le comité scientifique fera son choix définitif sur la base des documents intégraux. Il ne peut toutefois pas garantir aux auteurs et intervenants qu'ils pourront faire leur présentation sous la forme qu'ils souhaitent. La décision du comité scientifique est définitive, et il ne sera pas engagé de correspondance pour en discuter.

Pour plus d'informations au sujet de la Conférence sur les politiques foncières en Afrique, veuillez consulter la page <https://www.uneca.org/eca-events/CLPA2025>.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse africalandconference@un.org.

Informations générales

- i) Les auteurs qui soumettent des résumés ne sont pas automatiquement inscrits à la Conférence sur les politiques foncières en Afrique de 2025. Pour participer et faire des présentations, ils doivent s'inscrire au plus tard le **10 octobre 2025**, via <https://indico.un.org/event/1017783/> (le lien sera fonctionnel d'ici à quelques jours).
 - ii) La soumission des résumés est gratuite.
 - iii) Tous les auteurs et intervenants seront tenus de confirmer ce qui suit :
 - L'acceptation des conditions générales de l'organisateur ;
 - L'intention de présenter le produit à la Conférence sur les politiques foncières, en novembre 2025, en personne ou en ligne, par l'auteur ou un coauteur figurant sur la liste.
 - iv) Les auteurs ou intervenants souhaitant retirer leurs articles sont priés de le faire avant le **30 août 2025**.

Publication de documents, performances et exposés :

Le comité scientifique choisira plusieurs documents parmi ceux présentés à la Conférence pour publication dans l'*African Journal on Land Policy and Geospatial Sciences*, selon les dispositions prises par les organisateurs. Il fera des recommandations éditoriales et de mise en forme aux auteurs des documents retenus aux fins d'amélioration et de normalisation avant publication.

